



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOMME-VESLE
EN DATE DU 17 JUIN 2025**

www.somme-vesle.fr

Date de convocation : 05 juin 2025

Sous la présidence de Freddy MELLET, Maire

Secrétaire de séance : Michaël DUPUIS

Membres présents : MELLET Freddy, CLOWEZ Julien, COLLERY Benoît, DENOYELLE Charline, DUPUIS Michaël, LE ROSSIGNOL Tatiana, MAS Julien, WERLÉ Lionel

Absents : ROUX Sébastien et GIROD Sébastien

Procuration : 0

Quorum : 7

Ouverture de la séance : M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Ordre du jour de la séance :

- **Décision modificative amortissements**
- **Création de poste temporaire secrétaire de Mairie 4h**
- **Création de poste permanent secrétaire de Mairie 18h**
- **Projet de délibération RIFSEEP**
- **PLUI**
- **ENEDIS – Poste source**
- **Vidéoprotection**
- **Benne à verre**

Délibérations :

- **Délibération n° 2025_06_001 : Décision modificative amortissements**

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer une écriture d'ordre sans conséquences sur le budget primitif afin de rééquilibrer les chapitres des amortissements.

ADOPTÉE : Unanimité

- **Délibération N°2025_06_002 : Création de poste temporaire secrétaire de Mairie**

M. le Maire explique la nécessité d'ouvrir un poste réduit afin de recruter plus facilement en attendant le recrutement sur poste permanent, en raison du départ de la secrétaire. Le poste proposé durant les mois de juillet à octobre sera de 4h hebdomadaire.

ADOPTÉE : Unanimité

- **Délibération N° 2025_06_003 : Création de poste permanent de secrétaire de Mairie**

M. le Maire justifie la création d'un poste permanent de secrétaire à 18h au lieu de 25h. En effet, la charge de travail ne justifie pas de continuer sur un poste à 25h. De même il devient important d'ouvrir le poste au grade de rédacteur afin d'anticiper sur la réforme de 2028 qui ne permettra plus à un Catégorie C de postuler sur cet emploi.

- Projet de délibération N° 2025_06 : Modification du RIFSEEP**

M. le Maire explique que dans la lignée du changement de poste et de son ouverture aux catégories B, il convient d'adapter la délibération concernant le RIFSEEP et de l'ouvrir aux catégories B. Ceci dans la limite des plafonds officiels. Le Maire propose de fixer les groupes de fonctions et de retenir les montants maximums annuels suivants :

CATEGORIE B	3 groupes de fonctions	B1
		B2
		B3

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants (dans la limite des plafonds applicable à l'Etat) :

IFSE :

CATEGORIE B	REDACTEURS	
	B1	17480 €
	B2	16015 €
	B3	14650 €

CIA :

	Groupes	Plafonds CIA
CATEGORIE B	REDACTEURS	
	B1	2380 €
	B2	2185 €
	B3	1995 €

Le Projet sera soumis au Comité Social Territorial et fera l'objet d'une délibération si le CST donne son accord.

Informations et questions diverses :

- PLUI**

Information sur les améliorations des Zones d'aménagement à programmation sectorielle.

- Installation d'un poste-source sur le territoire de la commune**

M. Julien MAS informe le Conseil qu'Enedis va installer un poste-source sur le territoire de la commune. La surface nécessaire est de 7500m² pour implanter trois transformateurs. Le projet coûtera 9.5 millions d'euros à ENEDIS et il débutera en 2027.

- Vidéoprotection**

Le rapport qui fait suite à l'audit a été reçu en Mairie, le devis est en cours de chiffrage par le SIEM. La mise en place devrait se faire fin 2026.

- **Benne à verre**

Il est projeté de déplacer la benne à verre en bout de parking de la salle polyvalente

Le prochain Conseil est fixé au 16 septembre 2025

La séance est levée à 21h50.

Observations	Signature
	 The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE SOMME VESLE' in the 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' (Marne). The stamp features a central emblem with a building and a star. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.